

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant suspension d'engagement
du sapeur 1ère classe Cécile
PEAQUIN du CIS GRAULHET

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de suspension d'engagement du sapeur 1ère classe
Cécile PEAQUIN en date du 8 septembre 2015, pour une durée de six
mois,

VU l'avis favorable du comité de centre de GRAULHET,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

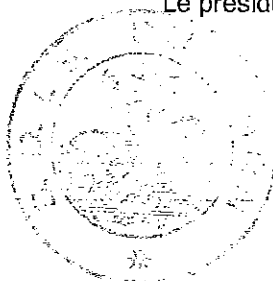
Article 1^{er} : L'engagement du sapeur 1ère classe Cécile PEAQUIN, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de GRAULHET, est suspendu, à sa demande, à compter du 8 septembre 2015, pour une durée de six mois.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

02 OCT. 2015

A Albi le :

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT